

mystères du Rosaire, en commençant par le premier et continuant suivant l'ordre. Si l'on ne dit pas le Rosaire tout entier, il faut au moins, pour pouvoir gagner les indulgences, dire un Chapelet de cinq dizaines sans interruption. (S. C., 22 janvier 1888).

Quoique l'on soit libre de choisir chaque fois entre les mystères joyeux, douloureux ou glorieux, ainsi que l'a déclaré la S. Congrégation des Indulgences, en date du 1^{er} juillet 1839; cependant, ajoute-t-elle, c'est une louable coutume de méditer par ordre, chaque semaine, ces divers mystères, en fixant les mystères joyeux au lundi et au jeudi; les mystères douloureux, au mardi et au vendredi; les mystères glorieux, au mercredi et au samedi.

Ceux qui sont incapables de méditer gagneront les indulgences en disant le chapelet avec piété, ainsi que l'a déclaré Benoît XIII, dans sa Constitution *Pretiosus*, 13 mai 1726.

N. B.—Les mystères joyeux sont : l'Incarnation, la Visitation, la Nativité de Jésus-Christ, sa Présentation au Temple, et son Recouvrement dans le Temple.

Les mystères douloureux sont : l'Agonie de Jésus-Christ au Jardin des Oliviers, la Flagellation, le Couronnement d'épines, le Portement de Croix et le Crucifiement.

Les mystères glorieux sont : la Résurrection de Jésus-Christ, son Ascension, la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, l'Assomption de la sainte Vierge, et son Couronnement dans le Ciel.

2o Lorsque l'indulgence a été attachée à un crucifix, peut-on transférer le Christ d'une croix à une autre, sans qu'il perde l'indulgence ?

R. Oui, parce que c'est au Christ et non à la croix que l'indulgence est attachée. (S. C., 11 avril 1840).

3o Peut-on remplacer les gros grains par des médailles ?

R. Nous sommes portés à croire que non, dit l'abbé Guillois.

4o Combien le *Veni, Creator*, a-t-il de conclusion ?

R. Il en a seulement deux : l'une propre au Temps Paschal, et l'autre en usage hors le Temps Paschal. (S. R. C., 3 août 1839).

5o Quel est le but et l'intention du Souverain Pontife au sujet des prières prescrites après la messe basse ?

R. Il veut que tout le peuple s'unisse à la prière du prêtre, qu'il récite les prières alternativement avec le prêtre (1), et il accorde à tous ceux qui le font une indulgence de 300 jours.

—o—
Mgr BESSON

Une dépêche de Nîmes annonce la mort quasi-soudaine de Mgr Besson, enlevé après une courte maladie, peu de jours après la réunion des évêques fondateurs de l'université catholique de Lyon, où il a prononcé son dernier discours. Né le 5 octobre 1825 à Baume les-Dames (Doubs), il n'était âgé que de soixante-trois ans.

Rien ne faisait prévoir ce douloureux événement,

D'une santé robuste, Mgr Besson semblait défier toute fatigue et, par le fait, il a mené toute sa vie, comme en se jouant, le plus constant et le plus rude labeur. A la tête du collège Saint-François Xavier de Besançon, où il fit voir de rares qualités d'éducateur, comme sur le siège de Nîmes, il fit preuve de cette vigueur du tempérament franc-comtois qu'il représentait jusque dans les saillies d'un esprit habile à saisir, dans les hommes et les choses, les côtés qui s'offraient à la critique de sa verve toute gauloise. Pour n'en citer qu'un trait, qui n'a souvenir du joli mot qui caractérise si bien les modernes lycées de filles, lorsque Mgr Besson fut mis en présence d'une de ces institutions. Par allusion aux élèves des lycées masculins, qu'il supposait les frères des élèves des lycées féminins, il disait : " Oh celles-ci parviendront à la licence bien plutôt que leurs frères ! "

(1) S. R. C., 20 août 1884.